

Tarifs Réglementés de GAZ NATUREL au 01 octobre 2022 (barème gelé)

Tarifs	&	consommation annuelle indicative	HORS TVA HORS CTA		
			prix par kWh en c€	Abonnement mensuel en €	Abonnement annuel en €
Base	Cuisine	jusqu'à 1000 kWh	11,751	5,08	60,96
B0	Cuisine et eau chaude	de 1000 à 4000 kWh	8,692	6,50	78,00
B1	Chauffage individuel avec ou sans eau chaude et/ou cuisine	de 4000 à 30000 kWh	6,444	16,52	198,24
B2i	Chauffage et/ou eau chaude dans chaufferies moyennes*	de 30000 jusqu'à 150 000 kWh	6,470	16,52	198,24

Le seuil est modifié au 1er juillet

Le seuil est modifié au 1er juillet

La loi énergie climat (LEC), promulguée le 8 novembre 2019, prévoit de mettre fin aux tarifs réglementés de vente de gaz, ainsi ces tarifs ne sont plus proposées pour les nouveaux contrat.

Ce barème a été validé par la délibération CRE n°2021-383 et officialisée au JORF dans le cadre du plafonnement instauré par la loi de finance 2022: article 42 octies de la loi de finance et de l'arrêté du 25 juin 2022 modifiant la date de fin de gel des tarifs réglementés de vente du gaz naturel NOR : ENER2218321A

* hors consommateurs soumis à la loi de consommation du 17 mars 2014
Tarifs hors toutes taxes et contributions